

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 033-895134674-20231019-20230406-DE



ANNEXE 2 - Vente d'eau en gros

| 2. VENTE EN GROS  |                                 |   |   |   |
|---|---------------------------------|---|---|---|
| Service acheteur  | Point d'interconnexion concerné | Conditions tarifaires   | Coefficients de révision  | Conditions particulières  |
| <b>INTERCONNEXIONS AVEC RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU HORS BM</b> |                                 |   |   |   |
| SIE Leognan CADAUJAC  | Bel Air<br>Cadaujac - Castaing  | mettre annexe 1 exploitation pour abonnement A<br><br>Abonnement : A = tarif Eau fonction DN compteur (annexe 1 exploitation)<br>Part variable : B = 0,25 € HT/m <sup>3</sup> x K           | $K=0,15 \times (0,40 \times (I_{CHT-En} / I_{CHT-Eo}) + (0,10 \times (EMTn / EMTo) + (0,35 \times (FSD2n / FSD2o)))$<br><br>Indice o = indice du mois janvier 2011<br>Indice n = moyenne glissante de l'indice mensuel publié, connu 15 jours avant le début de chaque semestre | S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (172 000m <sup>3</sup> ), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.<br><br>S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (194 000m <sup>3</sup> ), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 50%. |
| Mairie de SAUCATS   | Branet<br>Mijelane              | Prix ferme par année :<br>2023 : 0,2259€/m <sup>3</sup><br>2024 : 0,2427€/m <sup>3</sup><br>2025 : 0,2595€/m <sup>3</sup><br>2026 : 0,2763€/m <sup>3</sup><br>2027 : 0,2931€/m <sup>3</sup> |   | S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (500 000m <sup>3</sup> ), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.  |
| Budos   | Fonbanne                        | 0,5 P/m <sup>3</sup>  | Valeur de P : Prix du m <sup>3</sup> facturé par la Régie de l'Eau en fonction des différents seuils de consommation  | Prime fixe annuelle de 200 P, qui sera portée à 300 P chaque année où le secours sera utilisé   |
| Cérons (Fourmure d'eau Secours)                                   | Mijelane                        | Abonnement : A = tarif Eau fonction DN compteur (annexe 1 exploitation)<br>Part variable : B = 0,25 € HT/m <sup>3</sup> x K   | $K=0,15 \times (0,40 \times (I_{CHT-En} / I_{CHT-Eo}) + (0,10 \times (EMTn / EMTo) + (0,35 \times (FSD2n / FSD2o)))$<br><br>Indice o = indice du mois janvier 2011<br>Indice n = moyenne glissante de l'indice mensuel publié, connu 15 jours avant le début de chaque semestre | S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (660 000m <sup>3</sup> ), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.  |
| AR.PO.CA.BE   | Bellefond                       | Abonnement : A = tarif Eau fonction DN compteur<br>Part variable : B = 0,25 € HT/m <sup>3</sup> x K   | $K=0,15 \times (0,40 \times (I_{CHT-En} / I_{CHT-Eo}) + (0,10 \times (EMTn / EMTo) + (0,35 \times (FSD2n / FSD2o)))$<br><br>Indice o = indice du mois janvier 2011<br>Indice n = moyenne glissante de l'indice mensuel publié, connu 15 jours avant le début de chaque semestre | S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (50 000m <sup>3</sup> ), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.   |
| SIAO de Carbon Blanc  | La Gardette                     | Redevance compteur = 850 Po<br>Abonnement A = 5 000€/an,<br>Amortissement B = 11 250€/an<br>Part variable C : P = 0,25 € HT/m <sup>3</sup> x K  | Po : prix du m <sup>3</sup> Eau Régie de la 2 <sup>ème</sup> tranche<br>K = 0,10 + 0,45 ICHT1/ICHTSo + 0,05 EL 40-10-10o + 0,40 DGC1/DGCo<br><br>Indice 0 du mois de Janvier 2011   | S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (175 000 m <sup>3</sup> ), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 50%.  |
| Département 33  | Technopole Bordeaux Montesquieu | Abonnement : A = tarif Eau fonction DN compteur (annexe 1 exploitation)<br>Part variable : B = 0,25 € HT/m <sup>3</sup> x K   | $K=0,15 \times (0,40 \times (I_{CHT-En} / I_{CHT-Eo}) + (0,10 \times (EMTn / EMTo) + (0,35 \times (FSD2n / FSD2o)))$<br><br>Indice o = indice du mois janvier 2011<br>Indice n = moyenne glissante de l'indice mensuel publié, connu 15 jours avant le début de chaque semestre | S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (584 000m <sup>3</sup> ), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.  |
| Cabanac et Villagrains  | La gardette                     | CdC Médoc Estuaire  |   | S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (150 000m <sup>3</sup> ), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.  |
| SI St Jean d'Illac - Martignas                                    | Argonne<br>Princesse            |   |   |   |